

Lettre juridique - Mars 2022

DONNEES

CNIL – Ouverture des données : publication du cahier air2021

Fin 2021, la CNIL organisait un débat sur les enjeux de l'ouverture des données avec des acteurs et personnalités reconnues pour leur expertise sur ce sujet.

Afin de partager les travaux conduits lors de cet événement, la [CNIL](#) a publié le 11 mars 2022 un [nouveau cahier air](#) (avenir, innovations, révolutions) qui reprend les débats de la journée du 8 novembre 2021 organisant les contributions des intervenants sous la forme d'entretiens et de témoignages autour de quatre questions :

- Comment mettre les données au service de l'intérêt général ?
- Comment allier éthique et partage ?
- Quels sont les potentiels risques de l'ouverture des données ?
- Comment rendre universellement compréhensible la donnée ?

Ces travaux aboutiront ensuite à un guide pratique visant à clarifier « par des critères et des exemples très concrets, la façon dont s'appliquent les textes en matière de publication et de réutilisation des données, publiques ou privées, publiées sur internet ou partagées par les entreprises ».

Privacy Shield – Un nouvel accord de principe entre l'UE et les États-Unis

À la suite de l'invalidation de la décision d'adéquation, dite « Privacy Shield », par un [arrêt de la CJUE](#) en juillet 2020, les transferts de données personnelles entre l'Union Européenne et les États-Unis restent conditionnés à l'utilisation d'outils de transfert.

Après plusieurs mois de négociations, c'est lors de la visite du Président Joe Biden à Bruxelles que les États-Unis et la Commission européenne ont signé un [accord de principe](#) sur l'accord remplaçant le Privacy Shield, afin d'encadrer et faciliter les transferts de données à caractère personnel de l'Union Européenne vers les États-Unis.

C'est également ce que la Commission européenne a annoncé dans un [communiqué de presse](#) en date du 25 mars 2022, à la suite d'une déclaration commune du président américain et de la présidente de la Commission européenne sur ce sujet.

Cet accord de principe comporte les différents éléments-clés du cadre à venir, notamment la nécessité d'un mécanisme de recours indépendant à deux niveaux doté d'un pouvoir contraignant.

Il faudra néanmoins attendre la sortie du texte pour prendre connaissance de l'ensemble des règles que cette décision d'adéquation contiendra, d'autant que la prudence reste de mise à la suite des invalidations précédentes.

REGLEMENTATION EN COURS DE DISCUSSION

Digital Market Act – Accord politique entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement Européen

Lettre juridique - Mars 2022

Par communiqués de presse en date du 25 mars 2022, le [Conseil de l'Union Européenne](#) et le [Parlement européen](#) ont annoncé être parvenu à un accord politique provisoire sur la législation sur les marchés numériques (DMA). D'ultimes travaux techniques permettront de finaliser le texte dans les jours à venir.

Pour rappel : la législation sur les marchés numériques définit des règles pour les grandes plateformes en ligne. Elle vise à s'assurer qu'aucune grande plateforme en ligne qui se trouve dans une position de « contrôleur d'accès » vis-à-vis d'un grand nombre d'utilisateurs n'abuse de cette position au détriment des entreprises qui souhaitent accéder à ces utilisateurs.

Les deux institutions se sont entendues sur différents points :

- Critères de qualifications des plateformes en tant que « contrôleurs d'accès » / « gatekeeper » (chiffres d'affaires annuel, valorisation boursière, utilisateurs mensuels, contrôle de service de plateforme dans plusieurs Etats membres etc.) ;
- Obligations à respecter par ces contrôleurs d'accès (droits des utilisateurs renforcés, interopérabilité de certaines fonctionnalités, donner accès aux données de performance marketing etc.) ;
- Interdictions imposées à ces contrôleurs d'accès (pré-installation de certaines applications logicielles, conditions déloyales, etc.) ;
- Sanctions possibles à l'encontre des contrôleurs d'accès qui enfreignent ces règles ;
- Rôle de contrôle de la Commission européenne, etc.

Une fois adopté, le règlement DMA sera directement applicable dans l'ensemble de l'UE et mis en application six mois après l'entrée en vigueur.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

INPI - Chiffres clés de la propriété industrielle 2021

L'INPI a publié, le 14 mars 2022, les [chiffres clés de la propriété industrielle](#) en France :

- 113 070 marques déposées en 2021. Un chiffre en augmentation continue depuis cinq ans, et en hausse de 6,5 % par rapport à 2020.
- Le nombre de demandes de brevets déposés est de 14 758, en hausse de 3,1 % par rapport à 2020.
- Le nombre de demandes de dessins et modèles déposés est de 5 853, est stable, à - 1 % par rapport à 2020.

LANCEUR D'ALERTE

Parution des lois de transposition

Le 22 mars 2022, les deux lois venant modifier le régime juridique applicable en France en matière d'alertes internes ont été publiées au Journal officiel.

Elles assurent la transposition de la directive européenne adoptée en 2019 sur le sujet par :

- Une première [loi organique](#) venant renforcer le rôle du Défenseur des droits en matière de signalement d'alerte et
- Une seconde « [ordinaire](#) » qui améliore la protection offerte en France aux lanceurs d'alerte.

Lettre juridique - Mars 2022

MEDIATION

Médiateur des entreprises - Bilan d'activité 2021

Le Médiateur des entreprises a présenté, le 15 mars 2022, son [bilan annuel](#) lors d'un point presse (voir [communiqué de presse](#)) organisé au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. A cette occasion, a été publié un ouvrage revenant sur les 12 ans d'action de la Médiation des entreprises.

A noter :

- Plus de 5 200 sollicitations et demandes de médiations en 2021 (9 600 en 2020 et 2 342 en 2019).
- 3 250 sollicitations (6 075 en 2020) dont :
 - Près de la moitié de ces demandes a porté sur les mesures de soutien financier aux entreprises,
 - 30 % ont concerné des difficultés d'exécution contractuelle, en particulier les règlements des loyers,
 - 25 % ont fait l'objet de réorientations vers d'autres structures de médiation, dont la Médiation du crédit.
- 2 025 demandes de médiations (3 538 en 2020) dont 98 % des demandes provenaient essentiellement des TPE/PME. Le premier motif de saisine étant les conditions de paiement avec 47 % des cas. Dans sept médiations sur dix, un accord a pu être trouvé.
- Le lancement, en octobre 2021, de la nouvelle [charte Relations fournisseurs et achats responsables](#) (RFAR) et du [Parcours national des achats responsables](#) (charte, label et outil d'autodiagnostic flash bientôt disponible sur Impact.fr).

NOM DE DOMAINE

AFNIC – Publication du bilan 2021 du <.fr>

L'Association française pour le nommage Internet en coopération ([AFNIC](#)) a publié, le 17 mars 2022, [l'édition 2021 du bilan du <.fr>](#) qui détaille l'activité de l'extension internet française et livre son analyse du marché.

Dans ce bilan, est notamment indiquée la croissance de 5,8 % du <.fr>, celui-ci comptait 3 882 488 noms en stock au 31 décembre 2021 contre 3 670 372 à la même période en 2020.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Émilie Dumérain, Déléguée juridique, edumerain@numeum.fr

Maxime Darde, Juriste - Chargé de mission, mdarde@numeum.fr